

### La Présidente de l'université Paris-Dauphine

Vu le Code de l'éducation, notamment dans son article L.952-6-1,

Vu la Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment dans son article 25,

Vu le Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences

### ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection relatif à l'emploi de maître de conférences n°0123, section 05, profil : *sciences économiques* est constitué de 10 membres :

	NOM	Prénom	Corps/qualité	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement d'origine
<b>Collège A Intérieurs</b>	DORMONT	Brigitte	PR	Sciences économiques	Université Paris-Dauphine
	VILLENEUVE	Bertrand	PR	Sciences économiques	Université Paris-Dauphine
<b>Collège A Extérieurs</b>	LOCHARD	Julie	PR	Sciences économiques	Université Paris Est Créteil
	IEHLE	Vincent	PR	Sciences économiques	Université de Rouen Normandie
	GLACHANT	Matthieu	PR	Sciences économiques	Ecole des Mines Paris Tech
<b>Collège B Intérieurs</b>	JARREAU	Joachim	MCF	Sciences économiques	Université Paris-Dauphine
	MONJON	Stéphanie	MCF	Sciences économiques	Université Paris-Dauphine
	RATTO	Maria	MCF	Sciences économiques	Université Paris-Dauphine
<b>Collège B Extérieurs</b>	HUBER	Hélène	MCF	Sciences économiques	Université Paris I
	DELATTE	Anne-Laure	CR CNRS	Sciences économiques	CEP II

Article 2 : Madame Maria RATTO, maître de conférences, est désignée en qualité de Président de ce comité.

Article 3 : Le comité fonctionne du 15 avril 2019 au 24 mai 2019. Après avoir rendu son avis, il est mis fin au comité de sélection.

Article 4 : La Direction des ressources humaines - Service du personnel enseignant, est chargée de L'exécution du présent arrêté.

Isabelle HUAULT